



Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr.
GENERALE
A/44/322/Add.2 ✓
E/1989/114/Add.2
18 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Point 12 de l'ordre du jour
RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE
ET SOCIAL

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Seconde session ordinaire de 1989
Point 12 a) de l'ordre du jour
COOPERATION POUR LA PREVENTION
DES CATASTROPHES NATURELLES

DECENNIE INTERNATIONALE DE LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES

Rapport du Secrétaire général

Additif

Exemples de projets susceptibles d'être exécutés dans le
cadre de la Décennie internationale de la prévention des
catastrophes naturelles

1. Le rapport du Secrétaire général sur la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (A/44/322-E/1989/114) contient, à sa section V, une ébauche de directives en vue de la mise en oeuvre de la Décennie et propose de grouper les activités en quatre grandes catégories de manière à définir l'orientation générale que des projets spécifiques pourraient prendre pendant la Décennie. En outre, au paragraphe 20, le Secrétaire général prévoit que les autres domaines dans lesquels, selon certaines organisations du système des Nations Unies, des projets se prêteraient à une exécution coordonnée dans le cadre du programme de la Décennie, seront examinés dans un additif à son rapport.

2. Le Secrétaire général présente ci-après un certain nombre d'exemples de projets susceptibles d'être exécutés. Ces projets ont un double objectif : le premier est de montrer les domaines dans lesquels des mesures concrètes et techniques pourraient être prises pendant la Décennie. Le second est d'inciter les responsables, aux échelons local, national, régional et international, à planifier et à appliquer ces mesures avec rapidité et efficacité, de sorte que les incidences de la Décennie se fassent sentir dès que possible. Certains projets, qui avaient été proposés à l'appendice II du rapport du Groupe spécial international d'experts (A/44/322/Add.1-E/1989/114/Add.1, annexe), sont d'ores et déjà examinés par les organismes compétents dans le cadre de leurs activités de planification et de préparation. Les projets supplémentaires figurant dans le présent additif sont proposés par des organismes des Nations Unies (y compris le Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat, le Centre des

Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Banque mondiale, l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et les commissions régionales), et par le Conseil international des unions scientifiques (CIUS). (Les projets du CIUS ont été inclus dans le présent rapport pour démontrer combien des organisations extérieures au système des Nations Unies s'intéressent à la Décennie et souhaitent y participer et pour témoigner de l'importance de la coopération entre la communauté scientifique et le système des Nations Unies. Certains de ces projets seront exécutés en coopération avec des organismes des Nations Unies.) Les nombreuses propositions de projets présentées portent sur des domaines très variés. Toutefois, le présent additif visant à fournir des exemples, on a retenu uniquement les projets qui satisfont au moins deux des critères spécifiques ci-après correspondant à la stratégie de la Décennie, proposés dans le présent rapport :

- a) Privilégier la prévention des catastrophes et la planification préalable sur les opérations de secours après une catastrophe;
- b) Prévoir une approche intégrée à l'atténuation des effets des catastrophes aux niveaux international, régional ou national;
- c) Comporter des éléments éducation du public et formation;
- d) Mettre en place ou améliorer substantiellement des systèmes ou des bases de données concernant l'alerte rapide et l'analyse de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles;
- e) Promouvoir le transfert des techniques relatives à la préparation aux catastrophes et à l'atténuation des catastrophes au moyen de filières spécifiquement conçues pour les programmes de la Décennie.

3. Les organismes des Nations Unies qui ont proposé des projets planifient déjà plusieurs d'entre eux. Ces projets présentent la caractéristique commune d'être fondés sur des techniques aisément disponibles et de ne pas nécessiter une importante recherche fondamentale; ainsi, ils peuvent donner rapidement des résultats, généralement en moins de trois ans. Eventuellement applicables à l'échelon régional, ils visent aussi à renforcer les capacités régionales grâce à la formation de spécialistes.

4. Les projets ont été classés par région géographique dans le présent additif, mais la plupart d'entre eux peuvent être appliqués à plus d'une région. On leur a en outre attribué un code "lettres" qui permet de les classer en fonction des catégories décrites au paragraphe 17 du rapport du Secrétaire général, à savoir : a) prédiction des risques; b) évaluation des risques; c) planification préalable; et d) gestion des catastrophes.

/...

5. Les projets ci-après sont présentés à titre d'exemples et ne constituent pas la liste exhaustive de tous les projets à exécuter pendant la Décennie. On estime toutefois qu'ils doivent être prioritaires au début de la Décennie, de sorte que les activités de la Décennie puissent progresser rapidement au niveau national et que la stratégie puisse être affinée aux échelons régional et international, à mesure du déroulement des travaux, conformément au processus évolutif retenu pour la Décennie.

6. En conclusion, la plupart de ces projets ayant été conçus en coopération par au moins deux organismes appartenant ou non au système des Nations Unies, une coordination intensive de tous les participants sera nécessaire.

ANNEXE

Projets qu'il est proposé d'exécuter pendant la Décennie

I. PROJETS D'APPLICATION MONDIALE

1. Constitution d'une base de données historiques sur les catastrophes naturelles b)

1. Il est essentiel d'améliorer les moyens d'évaluation des risques et de gestion des catastrophes si l'on veut réaliser les objectifs de la Décennie en temps voulu. Pour ce faire, il est indispensable de disposer au préalable de données historiques fiables sur les catastrophes, par pays. Ces données doivent comprendre des informations précises sur les types de catastrophes et leur ampleur, les dommages encourus et les secours fournis à l'aide des ressources nationales ou de l'assistance internationale.

2. Les données éparses relatives aux catastrophes disponibles dans le monde n'ont pas encore été regroupées et éditées de manière systématique.

Activités prévues

3. Pendant la phase I, on s'attachera essentiellement à analyser les données historiques relatives aux catastrophes disponibles pour un nombre limité de pays parmi les plus vulnérables, à mettre au point la méthode à suivre pour constituer cette base de données et à constituer effectivement cette dernière en menant des recherches supplémentaires concernant les pays.

4. Pendant la phase II, on étendra le projet à des zones sujettes à des catastrophes, d'une gravité moindre mais néanmoins certaine et l'on tirera parti des méthodes mises au point et des données d'expérience acquises pendant la phase I.

2. Le relèvement après les catastrophes : examen de l'expérience mondiale b)

5. Dans le cadre de ce projet, on analysera objectivement les enseignements de catastrophes et l'on diffusera les conclusions et les directives techniques élaborées à l'issue de cette analyse aux pouvoirs publics, aux planificateurs et aux spécialistes de la gestion des catastrophes, pour qu'ils prévoient et préviennent mieux les catastrophes et en atténuent mieux les effets.

Activités prévues

6. On achèvera d'analyser les enseignements tirés de certains projets entrepris pour faire face à des catastrophes naturelles. On analysera également les activités et efforts visant à réduire la vulnérabilité aux catastrophes. On veillera ensuite à diffuser les conclusions de ces analyses aux fonctionnaires, planificateurs et spécialistes s'occupant de la gestion des catastrophes.

/...

3. Système d'échange de technologies concernant les catastrophes naturelles c)

7. Ce projet vise à fournir des renseignements concernant les techniques disponibles aux fins de la réduction des effets des catastrophes naturelles et à faciliter le transfert de ces techniques entre pays et entre organismes nationaux. Il portera sur les techniques concernant tous les types de catastrophes naturelles visés dans la Décennie. On échangera notamment des informations sur les instruments et le matériel, les manuels et directives techniques et les logiciels.

Activités prévues

8. Un système sera mis au point en vue de rassembler des renseignements sur les techniques pertinentes et de dispenser aux utilisateurs potentiels des conseils concernant la destination et la nature de la technique recherchée et les conditions dans lesquelles se la procurer. Ce système sera calqué sur le Sous-programme hydrologique opérationnel à fins multiples de l'OMM, lequel connaît un grand succès, et sera étroitement coordonné avec celui-ci, pour tirer parti des secteurs d'intérêt commun et éviter les doubles emplois.

9. Des organismes nationaux spécialisés dans les techniques spécifiques recherchées fourniront des renseignements, que des centres de liaison nationaux diffuseront dans le système et au niveau national. Compte tenu de ceci, le système sera doté d'effectifs très restreints recrutés sur le plan international et devrait être extrêmement rentable.

4. Principes directeurs concernant les techniques architecturales permettant de résister aux catastrophes c)

10. Ce projet visera la publication de principes directeurs concernant les techniques architecturales permettant de résister aux effets des catastrophes, susceptibles d'être largement appliquées. Les principes directeurs porteront sur divers aspects de l'atténuation des effets des catastrophes naturelles et concerneront en particulier les techniques architecturales à suivre pour la construction de bâtiments scolaires, la protection et la restauration de l'héritage culturel et les techniques architecturales antisismiques.

Activités prévues

11. Ce projet comportera quatre étapes :

- a) Collecte des diverses bases de connaissances et bases de données;
- b) Evaluation des conclusions tirées des analyses de ces données et élaboration de principes directeurs;
- c) Adaptation des principes directeurs aux échelons régional et local;
- d) Evaluation et révision des principes directeurs, selon que le besoin s'en fera sentir.

5. Réseau international mobile d'alerte rapide en cas d'éruption volcanique a)

12. Ce projet comportera les activités ci-après : envoi d'équipes scientifiques dans les zones de crise, examen des activités passées et installations de repères, amélioration des connaissances concernant les phénomènes précurseurs; formation et acquisition d'expérience en cours d'emploi; établissement d'études préalables et préparation de plans d'intervention grâce à la mise en commun des ressources internationales existantes.

Activités prévues

13. Activités opérationnelles : D'un point de vue statistique, des éruptions volcaniques surviennent au moins une fois par an dans les régions Afrique/Europe, Asie, Amériques. En conséquence, les activités ci-après seront concentrées dans ces trois régions :

a) Constitution d'équipes régionales mobiles (pendant les deux premières années);

b) Installation de réseaux de suivi reliés par satellite (pendant la première moitié de la Décennie);

c) Achèvement de la préparation de plans d'intervention en cas d'éruption volcanique, en coopération avec les organismes spécialisés dans les pays où ces plans font actuellement défaut.

6. Sensibilisation aux séismes et éducation en matière de sûreté dans les programmes scolaires c)

14. L'objectif de ce projet est de déterminer les mesures déjà prises en vue de dispenser au public une information concernant les tremblements de terre, de concevoir sur cette base un ensemble de matériels pédagogiques à l'intention d'élèves de divers niveaux et de mettre à l'essai ces matériels pédagogiques dans le cadre de divers programmes scolaires.

Activités prévues

15. Les activités ci-après seront entreprises :

a) Collecte des renseignements disponibles concernant les programmes d'enseignement relatifs aux séismes;

b) Etablissement d'une série de programmes d'enseignement concernant la préparation aux séismes;

c) Examen technique et pédagogique de la série de programmes;

d) Mise à l'essai de la série de programmes scolaires;

e) Diffusion de la série de programmes dans les réseaux scolaires.

7. Mise au point de systèmes d'alerte perfectionnés pour la prévision des coulées de boue et des glissements de terrain a)

16. Les objectifs de ce projet sont les suivants : recenser les techniques de pointe pour la conception de systèmes d'alerte, la cartographie des zones à risque et l'évaluation des zones sujettes à des glissements, assurer la diffusion de ces techniques et former le personnel local à leur utilisation.

Activités prévues

17. Les activités ci-après seront entreprises :

a) Evaluation de monographies sur des coulées de boue catastrophiques dans des situations typiques;

b) Etablissement de modèles pour la surveillance, la cartographie des zones à risque et l'alerte rapide dans quelques pays et préparation de projets pilotes;

c) Elaboration de directives techniques pour la formation du personnel et le renforcement des accords pour l'établissement de réseaux.

8. Prévision à moyen terme des séismes a)

18. Les objectifs de ce projet sont les suivants : élaborer des scénarios et établir des données pour la prévision exacte de la date et du lieu à 10 kilomètres près de séismes à forte intensité; mettre au point des procédures suffisamment fiables et précises pour la prévision à l'échelle mondiale et étudier la possibilité d'établir des prévisions à court terme.

Activités proposées

19. Le test mondial des algorithmes de prévision, qui ont déjà fait l'objet de tests rétrospectifs, constituera la première opération du projet. Ce test devrait permettre de prévoir au stade actuel la date d'un séisme à deux ou quatre ans près et à quelques centaines de kilomètres près, avec une marge d'erreur de 15 % dans chaque cas. Des scénarios seront élaborés parallèlement et la base de données étendue à des phénomènes autres que sismiques. Il sera fait pleinement appel aux réseaux mondiaux d'observation géophysique et aux banques de données. Les recherches doivent se poursuivre du fait qu'il n'existe pas de modèles physiques et mathématiques adéquats pour la prévision des séismes qui permettraient de comprendre la série de phénomènes à l'origine des séismes survenant dans les failles transformantes.

9. Cours de formation en matière de catastrophes naturelles à l'intention des géologues des pays en développement b)

20. Les objectifs de ce projet sont les suivants : améliorer la capacité des pays en développement à exécuter les activités géoscientifiques nécessaires pour la mise au point d'une base de données et l'évaluation des risques de catastrophes naturelles.

/...

Activités prévues

21. Les activités ci-après seront entreprises :

a) Préparation d'un cours de formation et d'une documentation pour journées d'étude;

b) Organisation de cours de formation de quatre semaines sur l'analyse tectonique des terrains à l'intention de spécialistes des pays en développement;

c) Organisation de journées d'étude en Amérique latine, d'une durée de 10 jours, sur l'évaluation des risques de séisme.

10. Amélioration des capacités en matière de télécommunications pour la prévision de catastrophes et les opérations d'urgence d)

22. Les objectifs du projet sont les suivants : assurer la mise en service immédiate de matériel de télécommunications d'importance cruciale dans une zone sinistrée, encourager l'adoption de mesures permettant d'épargner des vies humaines grâce aux divers services de télécommunications et donner la priorité aux communications en cas de catastrophe.

Activités prévues

23. Les activités ci-après seront entreprises :

a) Analyse du matériel de télécommunications existant, évaluation de son état de marche et des possibilités d'emploi en cas d'urgence, ainsi que de sa vulnérabilité en cas de catastrophe dans les zones qui y sont exposées;

b) Elaboration de normes pour le matériel de télécommunications utilisé en cas d'urgence en vue d'assurer un certain degré de normalisation et de compatibilité entre les matériels de fabrication diverse;

c) Mise au point de protocoles régissant l'utilisation de matériel pour situations d'urgence;

d) Fourniture et installation à titre expérimental de matériel pour situations d'urgence dans certaines zones sujettes à des catastrophes et formation du personnel local à l'utilisation et à l'entretien dudit matériel.

11. Création d'un réseau international intégré d'informations et de communications électroniques pour la gestion des catastrophes c)

24. L'objectif du projet est de créer un réseau international d'informations et de communications électroniques pour la collecte et l'échange rapide, fiable et économique à l'échelle mondiale de renseignements concernant les catastrophes entre les services s'occupant de la gestion de catastrophes, que ce soit au stade de la fourniture des secours ou de la prévention. Le renforcement de la coordination des mesures à prendre à la suite d'une catastrophe aux fins d'une gestion plus efficace des catastrophes constitue l'un des éléments hautement prioritaires prévus dans le cadre de la Décennie.

25. Sous l'égide du système des Nations Unies, participeront à ce projet :

- a) Des organisations non gouvernementales;
- b) Des organisations intergouvernementales;
- c) Les gouvernements de pays sujets à des catastrophes;
- d) Des gouvernements de pays donateurs;
- e) Les services de recherche scientifique;
- f) Les services d'information; et
- g) Les équipes de terrain (telles que les équipes chargées de porter secours aux victimes, les coordonnateurs des secours en cas de catastrophe, les équipes chargées de la gestion de catastrophes).

Activités prévues

26. Au cours de la phase 1, le mode d'opération des systèmes d'informations et de communications existants et l'expérience acquise seront évalués. Cette évaluation sera censée donner lieu à la formulation de recommandations pour la mise au point d'un système perfectionné fondé sur le modèle au présent Réseau international d'information des Nations Unies sur les situations d'urgence.

27. Au cours de la phase 2, les recommandations seront appliquées à l'échelon des organisations des Nations Unies, en collaboration avec certains services ou organismes dans des régions à haut risque et avec d'éventuels pays donateurs.

28. Au cours de la phase 3, les données nécessaires seront fournies à tous les participants s'occupant de la gestion de catastrophes pour la mise en place de ce système.

12. Stratégie en matière de formation à la gestion des opérations d'urgence d)

29. Les objectifs de ce projet sont les suivants : élaborer, expérimenter et appliquer une stratégie pour la formation à la gestion d'opérations d'urgence visant à répondre aux besoins particuliers de diverses catégories de personnel susceptibles de participer à de telles opérations, à renforcer les capacités en ce qui concerne la préparation à la participation rapide et efficace d'opérations coordonnées en vue de répondre aux besoins des populations exposées à divers types de catastrophes.

Activités prévues

30. Les activités ci-après seront entreprises :

- a) Phase 1 (première année) : conception : mise au point de cours et de matériel de formation;

/...

b) Phase 2 (deuxième année) : activités de formation : exécution/mise à l'essai et modification de la conception;

c) Phase 3 (troisième année et années suivantes) : activités de formation (journées d'étude à l'échelon régional et national) et distribution d'une documentation en anglais, espagnol et français sur la formation à tous les bureaux locaux et aux autres organisations ou institutions internationales intéressées;

d) Autres activités : établissement et mise à jour de fichiers de personnel interne et externe pour la conception et l'exécution d'une formation en matière d'opérations d'urgence. Organisation une fois par an au moins d'un cours intensif d'un mois à l'intention des responsables de la conduite d'opérations d'urgence.

II. AFRIQUE

13. Collecte, analyse et diffusion de documentation sur les situations d'urgence en matière de santé affectant des populations nombreuses et conséquences sur la santé des catastrophes survenant dans la région de l'Afrique c)

31. Cette proposition a trois objectifs : favoriser le développement équilibré des capacités des services nationaux de santé et de gestion des catastrophes du plus grand nombre de pays africains possible, afin de prévoir et de prévenir les risques de catastrophes et les crises dans les régions habitées par des populations nombreuses et de s'y préparer; fournir une source efficace et fiable de données sanitaires et données connexes en vue de mieux faire connaître les effets néfastes des catastrophes sur la santé; conserver et améliorer les connaissances et l'expérience acquise lors des actions sanitaires d'urgence engagées en cas de catastrophe, ainsi que les dispositifs d'intervention et la gestion de la planification préalable.

Activités prévues

32. Les activités suivantes seront entreprises :

a) Mise en place d'un réseau d'information et de communication coordonné concernant les systèmes de documentation sanitaires africains;

b) Constitution d'une collection de publications et classement par catégorie (magazines, documents de travail, rapports, matériaux et programmes de formation) ainsi que d'une documentation audio-visuelle sur les situations d'urgence en matière de santé;

c) Etablissement de profils de vulnérabilité, publication de données épidémiologiques recueillies dans le cadre de monographies, d'enquêtes de pays et de recherches en bibliothèque. On s'attachera plus particulièrement à la diffusion de cette information.

14. Evaluation de l'impact de la sécheresse dans la région africaine du Sahel a)

33. Il existe de nombreux systèmes d'alerte efficaces permettant de surveiller les cultures et d'évaluer la situation de l'offre et de la demande de denrées alimentaires, mais il faut consolider les procédés techniques et les systèmes d'alerte rapide. Les mesures prises dans ce domaine permettront d'accroître la rapidité et l'efficacité des moyens d'intervention mis en oeuvre en cas de crise alimentaire imputable à la sécheresse.

34. Les objectifs sont d'améliorer la planification préalable et la prévention en évaluant les conséquences que pourraient avoir sur la production et l'offre de denrées alimentaires une augmentation de la fréquence et la gravité de la sécheresse.

Activités prévues

35. Les activités suivantes seront entreprises :

a) Poursuite des travaux sur les zones agro-écologiques, la capacité des terres à subvenir aux besoins de la population, et l'agro-météorologie dans la région;

b) Affinement, en collaboration avec les institutions locales, des techniques d'estimation actuellement utilisées et mise en place de ces techniques dans la région;

c) Etablissement d'un inventaire des techniques utilisées dans les systèmes d'alerte rapide au niveau mondial, régional et national;

d) Etablissement, au niveau national, d'études visant à améliorer les techniques de surveillance terrestre et par satellite;

e) Organisation de consultations et de séminaires techniques en vue d'élaborer une méthodologie commune pour la prévision et l'évaluation des crises alimentaires imputables à la sécheresse;

f) Utilisation des résultats obtenus pour l'élaboration de stratégies d'intervention appropriées.

15. Etablissement en Afrique d'un système de surveillance sismique coordonné et amélioration du système d'évaluation de risques sismiques pour le continent a), b)

36. Cette proposition vise à améliorer sensiblement la capacité d'évaluation des risques de tremblements de terre dans le cadre d'une approche à plusieurs volets : rétablissement du réseau sismologique du continent, analyse des données obtenues, échange et diffusion des données, analyses et information, amélioration du système d'évaluation des risques sismiques du continent, formation de scientifiques africains et coordination des projets sismologique nationaux et internationaux.

/...

37. Ce projet complexe, parrainé et exécuté par des entités relevant de l'Organisation des Nations Unies, d'organisations scientifiques associées avec le Conseil international des unions scientifiques et d'organisations professionnelles nationales et régionales, sera coordonné avec les programmes régionaux africains sur les séismes.

Activités prévues

38. Ce projet comprendra quatre éléments :

- a) Enquêtes et étude de faisabilité (six mois);
- b) Etablissement de projets généraux et de projets nationaux dans la fosse de l'Afrique et de quelques projets en Afrique du Nord et Afrique orientale (cinq ans) visant à améliorer l'évaluation des risques;
- c) Mise en place d'un système panafricain de surveillance des catastrophes sismiques en coopération avec des organisations professionnelles non gouvernementales (quatre ans);
- d) Poursuite du programme de formation de sismologues et opérateurs de stations africains.

16. Système d'alerte aux cyclones tropicaux de la région du sud-ouest de l'océan Indien a)

39. L'objectif est d'améliorer nettement le système d'alerte aux cycloies tropicaux de la région sud-ouest de l'océan Indien en renforçant les capacités des services météorologiques nationaux de la région de manière à ce qu'ils puissent s'acquitter de leurs responsabilités dans le cadre de la coordination internationale instituée, et grâce à l'application des techniques de micro-informatique et de satellites météorologiques, et au transfert des connaissances scientifiques.

Activités prévues

40. Les activités suivantes seront entreprises :

- a) Installation de plates-formes de collecte de données et de matériel et systèmes de collecte et de traitement de données dans la région (en utilisant le satellite météorologique METEOSAT) pour améliorer le réseau d'observations météorologiques et le système de communication pour les échanges internationaux de données météorologiques et de produits traités;
- b) Installation d'un réseau informatique régional - systèmes articulés sur micro-ordinateurs, y compris le logiciel d'application approprié pour la manipulation et le traitement des données et la surveillance et la prévision des cyclones tropicaux;
- c) Formation de météorologistes à la météorologie tropicale et à la prévision des cyclones tropicaux.

/...

III. AFRIQUE ET AMERIQUES

17. Sensibilisation accrue du public des pays hispanophones et lusophones aux aspects des catastrophes naturelles intéressant la santé et la sécurité c)

41. Cette proposition vise à appuyer l'action des pays en développement hispanophones et lusophones visant à mieux sensibiliser leur population aux risques de catastrophes naturelles. L'éducation du public et la prise de conscience constituent un élément clef de la réussite de la Décennie au niveau national. Le grand public, les enfants d'âge scolaire et les agents sanitaires locaux ignorent les mesures de protection personnelles qu'ils peuvent prendre en cas de catastrophe naturelle, ce qui entraîne des pertes élevées en vies humaines et des problèmes de santé qui auraient pu être évités. Ce projet comprendra l'établissement d'un inventaire et l'organisation d'un centre de documentation qui contribuera à améliorer la prise de conscience du public.

Activités prévues

42. Les programmes d'éducation sanitaire et de sensibilisation du public visant à atténuer les risques de catastrophe naturelle pour la population sont onéreux et doivent être culturellement adaptés à la collectivité à laquelle ils s'adressent. L'échange de données d'expérience et de documentation (films, affiches, brochures, etc.) entre pays en développement de même culture est l'activité ayant le meilleur rapport coût-efficacité. Le projet vise à faciliter l'application de la Décennie au niveau régional. Souvent, une documentation ou des manifestations organisées en langue anglaise sont étrangères sur le plan culturel à la population à laquelle elles s'adressent et, par conséquent, inefficaces. Un dispositif permettant de répertorier (en utilisant le système intégré d'informations scientifiques) et de diffuser de la documentation technique locale ou régionale renforcera l'impact de la Décennie au niveau régional.

IV. AFRIQUE ET ASIE DU SUD-EST

18. Cartographie des risques de catastrophes naturelles dans les régions d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud-Est b)

43. Cette proposition vise à enclencher le processus d'identification et d'exécution de cartes des zones sujettes à catastrophes (inondations, sécheresses, cyclones ou tremblements de terre) des pays en développement à faible revenu de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud-Est.

Activités prévues

44. Enquêtes économiques visant à évaluer la capacité des populations à surmonter les catastrophes sur le plan économique. Un des principaux indicateurs est le revenu par habitant; d'autres seraient l'emploi, les niveaux de nutrition, l'accès aux installations sanitaires, à l'éducation, etc. Une carte dressée pour un pays donné contribuerait à déterminer, par exemple, l'emplacement des stocks de sécurité alimentaires et permettrait d'élaborer un programme d'intervention rapide afin d'aider, en priorité, les populations à haut risque sur le plan nutritionnel.

/...

V. AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD

19. Evaluation des techniques améliorées de construction conçues pour résister aux tremblements de terre en Amérique du Sud et formation à ces techniques c)

45. Ce projet doit permettre d'évaluer les types de dommages que subissent certaines constructions rurales, d'aider à la reconstruction et la réparation des habitations endommagées, d'assurer le transfert des connaissances sur les techniques améliorées de construction. Les travaux de construction seront effectués grâce à la participation et à l'aide mutuelle de la collectivité.

Activités prévues

46. Les activités prévues comportent des enquêtes sur le terrain sur les dommages provoqués par des tremblements de terre, l'établissement de brochures sur la construction, la réparation et l'entretien de types particuliers d'habitations rurales, la formation de groupes communautaires et la supervision des constructions (y compris de certains bâtiments communautaires).

20. Programme de relèvement et de prévention des catastrophes pour les îles des Caraïbes exposées aux cyclones tropicaux (ouragans) c)

47. Les objectifs sont de mettre en place un système de contrôle des constructions étayé par une législation appropriée, et de créer au sein des gouvernements un service consultatif chargé de fournir des directives et d'assurer la formation en matière de constructions conçues pour résister aux cyclones, et de reconstruction et d'amélioration des bâtiments existants. On mettra à profit les enseignements tirés du passage des cyclones Gilbert et Hugo.

Activités prévues

48. Le projet permettra de recueillir les données de base pour l'établissement de critères techniques de construction bien conçus et l'élaboration de codes du bâtiment et de directives concernant la conception des bâtiments, les inspections sur place et les procédures de certification. Le projet comprendra aussi l'élaboration de plans de construction normalisés et d'un programme d'information du public.

VI. REGIONS DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE

21. Amélioration de la capacité d'évaluation des risques de lames de fond des régions côtières de l'Asie et du Pacifique b)

49. Les objectifs de cette proposition de projet intégré sont les suivants : conception d'un modèle de prédiction des inondations causées par les lames de fond associées à des cyclones; établissement de cartes de hauteur des lames de fond, fondées sur différents niveaux de probabilité, des zones côtières de l'Asie et du Pacifique, et diffusion des technologies de prédiction des hauteurs de lames de fond dans le cadre d'un séminaire ou d'un atelier; évaluation de l'impact des lames de fond sur les structures côtières; et adoption de mesures préventives visant à limiter les pertes de vies et de biens dans le plus grand nombre de régions possible.

Activités prévues

50. Les activités suivantes seront entreprises :

a) Etablissement, d'ici à 1991, d'un recueil de cartes de hauteur de lames de fond;

b) Séminaire/atelier organisé en 1992 sur le transfert des techniques de prédiction des lames de fond, évaluation des risques et mesures préventives visant à limiter les pertes de vies et de biens.

22. Mise au point d'autres méthodes de couverture des toits et de construction dans les pays exposés aux cyclones c)

51. Ce projet vise à faire connaître aux constructeurs et techniciens locaux les méthodes de construction conçues pour résister aux cyclones, y compris la remise à l'honneur des techniques de construction traditionnelles qui ont prouvé leur capacité à résister aux cyclones mieux que les techniques nouvelles.

Activités prévues

52. L'objectif est de concevoir des systèmes de construction, de mieux sensibiliser les gouvernements à la nécessité d'une planification préalable aux catastrophes et de doter les provinces de moyens leur permettant de réduire la vulnérabilité des constructions.

23. Diffusion d'informations concernant la prévention et la gestion des pertes occasionnées par des inondations dans les régions de l'Asie et du Pacifique c)

53. L'objet de ce projet est d'améliorer la protection contre les inondations en diffusant auprès des décideurs, des planificateurs, des fonctionnaires de la protection civile des régions de l'Asie et du Pacifique, des directives pour la prévention et la gestion générales des dégâts occasionnés par les inondations. Des manuels et des directives sur cette question sont en cours d'établissement et seront publiés dans un proche avenir.

Activités prévues

54. Les activités suivantes sont prévues :

a) Achèvement et publication en 1988 du manuel et des directives;

b) Préparation et organisation en 1990 et 1991 de séminaires et d'ateliers afin de faire connaître aux utilisateurs les techniques de prévention et de gestion globales des pertes consécutives à des inondations.
